

Non classifié

ENV/EPOC(2003)5/FINAL



Organisation de Coopération et de Développement Economiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

31-Mar-2003

Français - Or. Anglais

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMITE DES POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT**

**ENV/EPOC(2003)5/FINAL
Non classifié**

COMPTE RENDU SUCCINCT DU DIALOGUE ENTRE L'EPOC ET LES ACTEURS INTERESSES

25 novembre 2002

Pour plus d'informations, veuillez contacter Dian Turnheim, Direction de l'Environnement
Tel: +33 (0) 1 45 24 97 77 - Email: dian.turnheim@oecd.org

JT00141795

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine
Complete document available on OLIS in its original format

Français - Or. Anglais

Point 1 de l'ordre du jour : Accueil et prise de contact

1. La *Présidente de l'EPOC*, Helena Cízkova, souhaite la bienvenue aux participants au dialogue avec les acteurs intéressés (représentants des entreprises, des syndicats et des ONG environnementales), ainsi qu'aux délégués du comité et aux membres de son bureau. Elle indique que les quatre principaux thèmes de discussion qui figurent dans l'ordre du jour [ENV/EPOC(2002)22] ont été définis en consultation avec les représentants des acteurs intéressés, sur la base des sujets de réflexion inscrits à l'ordre du jour de l'EPOC.
2. La *Présidente* présente ses collègues du bureau de l'EPOC et invite les représentants des trois groupes d'acteurs intéressés à faire de même.

Point 2 de l'ordre du jour : Travaux de l'OCDE sur le développement durable : suites du SMDD

3. Le *Secrétariat* présente un bref récapitulatif de la participation de l'OCDE au processus de préparation du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) et au sommet lui-même, ainsi que des travaux conduits par l'OCDE à l'appui du Plan d'application du SMDD. Il apporte des informations sur les Initiatives de type II auxquelles l'OCDE et ses pays Membres participeront.
4. Un représentant des *syndicats* se félicite de cette occasion de débattre avec l'EPOC des suites données au SMDD. Il souligne l'importance de la contribution des syndicats, dont les 426 représentants ont fait pression sur les négociateurs réunis au centre de conférence de Sandton pour que le Plan d'application du SMDD soit constructif (notamment sur les aspects sociaux du développement durable, sur les trois piliers et sur la responsabilité des entreprises), et ont fait la promotion des évaluations du développement durable dans le cadre de l'entreprise. Il distribue un Mémento des évaluations du développement durable dans le cadre de l'entreprise [ENV/EPOC/RD(2002)20] mis au point par les syndicalistes, qui s'appuie en partie sur la Stratégie de l'environnement de l'OCDE, ainsi qu'une note intitulée "The Need for Fashioning a New Deal" [ENV/EPOC/RD(2002)19]. Il souligne que les travaux d'évaluation de l'OCDE, dans le cadre des suites données au SMDD, doivent nettement insister sur la dimension sociale et sur l'intégration des trois piliers. Il convient d'utiliser l'inventaire des activités de l'OCDE pour mettre en évidence les domaines qui devraient donner lieu en priorité à de nouveaux travaux, par exemple en ce qui concerne la prévention ou le principe de précaution, de même que l'éducation et le renforcement des capacités utiles au développement durable. Il peut également être employé pour déterminer les nouveaux Partenariats de type II avec l'OCDE qui pourraient être mis en place, par exemple, en coopération avec le TUAC, sur les évaluations dans le cadre de l'entreprise, ou encore sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
5. Un représentant de la *communauté des entreprises et de l'industrie* souligne que les entreprises ont activement participé au SMDD, mais que nombreux sont ceux qui l'ont un peu ressenti comme un « cirque ». Selon lui, les représentants des pouvoirs publics chargés de conduire les négociations étaient encore très isolés des participants issus de la société civile et les observateurs du monde de l'entreprise se demandent si les résultats finaux (Plan d'application et Déclaration politique) ne resteront pas lettre morte. Il note que l'un des principaux changements intervenus à l'occasion du SMDD réside dans le fait que les entreprises ont été mises sur le devant de la scène et que leur rôle dans le développement durable a été souligné. Il estime que cela ouvre des perspectives très intéressantes, mais signale qu'il ne faudrait pas restreindre à l'excès les activités des entreprises, au risque de freiner l'innovation. S'agissant du suivi assuré par l'OCDE, il met en relief l'importance particulière des travaux sur le rapport coût-efficacité des différents instruments d'action, sans omettre certaines difficultés pratiques de leur application, notamment dans les pays non membres de l'OCDE. Il suggère en outre de consacrer d'autres travaux à la création des

conditions propices à l'investissement privé dans les pays les moins avancés, et de coopérer avec les petites et moyennes entreprises (et non pas uniquement avec les multinationales) sur le développement durable.

6. Les représentants des *ONG environnementales* déplorent que le Sommet « Planète Terre » de 1992, à Rio, ait eu peu de suites concrètes, et s'inquiètent de la perte de crédibilité des pouvoirs publics en matière de gestion du développement durable. Beaucoup d'entre eux sont déçus par les résultats du SMDD et préoccupés par la place croissante accordée aux initiatives de partenariats de type II. Ils soulignent que ces partenariats ne sont pas nouveaux (certains existent depuis plusieurs années), mais qu'ils représentent un transfert inquiétant des responsabilités des pouvoirs publics à d'autres acteurs, dont le secteur privé. Ils insistent sur le fait que c'est en premier lieu aux pouvoirs publics qu'il incombe de veiller à ce que soient surmontés les obstacles qui entravent la mise en œuvre d'actions concrètes. Ils soulignent l'importance du rôle de l'OCDE dans les travaux consacrés aux dossiers suivants : combler le déficit d'analyse sur les objectifs qui n'ont pas été pris en compte dans les résultats du SMDD ; évaluer l'efficacité des accords volontaires (des partenariats de type II proposés dans le cadre du SMDD, par exemple) ; surmonter les obstacles à la réforme des politiques et le manque d'initiative, et renforcer la participation de la société civile ; suivre la mise en œuvre du développement durable au moyen d'examens par les pairs (les ONG recommandent d'accroître la fréquence des examens des performances environnementales) ; responsabilité des entreprises ; modes durables de consommation et de production ; et collaboration avec les NEI.

7. *Plusieurs représentants des acteurs intéressés* s'interrogent sur le rôle et la composition du Groupe ad hoc sur le développement durable et indiquent qu'ils jugeraient très utile d'avoir la possibilité de dialoguer avec ses membres. La *Présidente* de l'EPOC, en sa qualité de membre du bureau du groupe ad hoc, indique que ce bureau s'est réuni récemment et qu'il a décidé d'organiser une réunion plénière du groupe au printemps 2003 pour étudier la façon d'accélérer les travaux sur les quatre volets du mandat ministériel de 2001 relatif au développement durable, ainsi que la nature des contributions à apporter à la réunion du Conseil au niveau des ministres de 2004. Cette réunion portera également sur les consultations des acteurs intéressés.

8. Au cours des débats, les représentants des acteurs intéressés mettent de nouveau l'accent sur les domaines où l'OCDE peut apporter une valeur ajoutée dans le cadre des suites données au SMDD, en particulier sur les travaux relatifs aux Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales et à la responsabilité des entreprises, ainsi que sur les examens par les pairs.

Point 3 de l'ordre du jour : Crédits à l'exportation et environnement : travaux de l'OCDE

9. La *Présidente* lance l'examen de ce point et rappelle aux participants que les travaux de l'OCDE sur cette question relèvent du Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation, et non pas de l'EPOC.

10. Les représentants des *ONG environnementales* indiquent qu'un document soumis par les ONG [ENV/EPOC/RD(2002)15] est disponible, lequel recense les réformes essentielles que devraient selon elles entreprendre les organismes européens de crédit à l'exportation. Ils énumèrent plusieurs aspects sur lesquels les organismes en question pourraient modifier leurs pratiques environnementales, notamment en ce qui concerne les études d'impact sur l'environnement, la transparence et la participation des citoyens, le contrôle et le suivi des activités, et les crédits à l'exportation destinés à certains secteurs (énergies renouvelables et foresterie, par exemple). En outre, ils estiment qu'il serait utile que l'EPOC avance la réalisation de l'étude qu'il est prévu de consacrer aux politiques environnementales des institutions financières internationales, de manière à ce qu'elle puisse être exploitée dans l'examen 2003 des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Ils soulignent que l'énergie est l'un des secteurs les plus lourdement aidés au moyen des crédits à l'exportation, en même temps que l'un de ceux qui soulèvent le plus de problèmes environnementaux.

11. Selon les représentants des *syndicats*, les crédits à l'exportation devraient être étudiés à la lumière du *développement durable* et non pas seulement de l'*environnement*. Ils estiment en outre que les investissements actuels des organismes de crédit à l'exportation faussent les effets de l'aide publique au développement. Ils soutiennent les projets d'ateliers ou d'autres réunions des différents acteurs intéressés sur les crédits à l'exportation et le développement durable, mais considèrent que la décision de ne pas créer de groupe de travail conjoint sur la question à l'OCDE est une erreur.

12. Un représentant de la *communauté des entreprises et de l'industrie* souligne que, compte tenu des revendications de changement, il serait préférable de commencer par essayer d'appliquer la version actuelle des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. En outre, il rappelle que parmi tous les éléments d'un grand projet d'infrastructures, l'impact des crédits à l'exportation est relativement limité.

13. Le *Secrétariat* fait la synthèse des progrès accomplis récemment par les organismes de crédit à l'exportation dans l'optique d'améliorer leurs procédures d'évaluation environnementale. Par ailleurs, il précise que la synthèse qu'il est prévu de consacrer aux politiques environnementales des institutions financières internationales n'est pas liée à l'examen 2003 des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Point 4 de l'ordre du jour : Stratégie de communication de la Direction de l'environnement

14. Les représentants de la *communauté des entreprises et de l'industrie* se félicitent de l'attention que l'EPOC accorde à la communication sur ses travaux et ses messages, et apprécie le renforcement du dialogue entre le comité et les partenaires intéressés. Ils soulignent que la communication doit reposer sur un dialogue dans les deux sens avec les partenaires et les acteurs intéressés, et ne pas se limiter à disséminer les résultats des travaux de l'EPOC auprès des partenaires en question, et que ces derniers peuvent être des vecteurs très utiles à la diffusion des messages du comité, entre autres par l'intermédiaire des bulletins d'information des différents secteurs d'activité. La publication de synthèses de tous les produits, brèves et faciles à consulter, faciliterait la diffusion de ces messages, notamment dans le cas des rapports les plus longs de l'OCDE. Les représentants suggèrent que l'EPOC et le Secrétariat envisagent la création d'une lettre d'information régulière et qu'ils améliorent l'accessibilité des pages environnement du site web de l'OCDE ; ils citent en exemple les pages et les bulletins sur l'environnement, la santé et la sécurité.

15. Le représentant des *ONG environnementales* remercie l'EPOC de l'amélioration constante des dialogues avec les acteurs intéressés et de sa conception pragmatique et souple de ces échanges. Il souligne néanmoins les problèmes pratiques auxquels sont confrontés les acteurs, qui sont invités à un nombre croissant de réunions, souvent à la dernière minute, ce qui ne laisse pas le temps à leurs réseaux de se coordonner sur la teneur de leurs contributions. Selon lui, il serait utile que les autres comités de l'OCDE adoptent les procédures instaurées par l'EPOC pour le dialogue avec les acteurs intéressés. Il se félicite de la transparence croissante qu'assure la documentation de l'EPOC, mais regrette qu'il ne soit pas possible aux ONG, faute de ressources suffisantes, de diffuser aussi largement qu'elles le souhaiteraient les résultats des travaux. Il remercie la délégation grecque de l'appui financier qu'elle apporte au Bureau européen de l'environnement dans sa fonction de réseau permettant la coordination des contributions des ONG à l'EPOC, mais fait observer qu'une augmentation des financements permettrait de développer les activités.

16. Le représentant des *syndicats* indique que les rapports et produits de l'EPOC sont utiles et qu'ils sont souvent transmis aux représentants des syndicats, mais que ces derniers ne sont pas toujours sûrs qu'ils soient directement utiles aux salariés. Il souligne que des décisions plus claires de l'EPOC sur certaines questions ou politiques présenteraient davantage d'intérêt. Selon lui, il serait également possible

de faire un meilleur usage des communiqués de presse et instruments électroniques de diffusion de l'information.

17. La *Présidente* se félicite des commentaires des acteurs intéressés et estime que le développement des partenariats entre l'EPOC et ces derniers pourrait jouer un rôle important dans l'amélioration des travaux du comité et de la diffusion de ses messages.

Point 5 de l'ordre du jour : Structure et fréquence du dialogue entre l'EPOC et les acteurs intéressés

18. Le *Secrétariat* rappelle aux participants les modalités de fonctionnement actuelles des dialogues de l'EPOC avec les acteurs intéressés. Avant chaque réunion du comité, le projet d'ordre du jour est transmis à ces derniers pour leur permettre d'indiquer s'ils souhaitent formuler des commentaires et/ou ouvrir un dialogue sur l'un des points évoqués. Consécutivement à une décision prise par l'EPOC en novembre 2001, les dialogues sont désormais plus longs (auparavant limités à un déjeuner de travail, ils durent aujourd'hui une demi-journée) et ouverts à davantage de participants (restreints aux membres du bureau de l'EPOC à l'origine, ils accueillent maintenant tous les délégués du comité intéressés). Le dialogue du printemps 2002 n'a pas obéi à cette procédure standard, puisqu'il portait essentiellement sur un thème unique (les écotaxes), comme convenu lors du dialogue précédent.

19. Le représentant de la *communauté des entreprises et de l'industrie* porte un jugement favorable sur les dialogues avec les acteurs intéressés, mais souligne qu'ils seraient plus fructueux si les membres de l'EPOC y participaient plus activement. Selon lui, il serait judicieux de communiquer plus longtemps à l'avance les dates et les thèmes des dialogues de manière à ce que l'ensemble des participants soient plus à même de préparer les débats.

20. Le représentant des *syndicats* considère que la nouvelle formule constitue un progrès et demande à l'EPOC d'indiquer aux acteurs intéressés comment ils pourraient eux aussi améliorer leur participation. Il estime que ces derniers pourraient peut-être diffuser leurs principaux commentaires et questions à l'avance, de manière à aider les délégués à préparer leurs interventions. Il demande aussi à ceux-ci d'interpeller les syndicats sur les questions d'environnement et de ne pas se contenter d'être interpellés par eux.

21. Le représentant des *ONG environnementales* est d'avis que le dialogue du printemps 2002 (consacré à une question de fond unique) a donné lieu à un débat particulièrement intéressant. Il est d'avis que l'ordre du jour de la présente rencontre est trop chargé, d'autant que le temps a manqué pour préparer la discussion.

22. *Plusieurs participants* proposent des thèmes de discussion de fond pour les futurs dialogues, dont : la mise en œuvre de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE, les programmes nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les échanges commerciaux et l'environnement, les politiques nationales relatives aux produits chimiques, le rendement d'utilisation des ressources, la prise en compte des problèmes environnementaux dans les politiques sectorielles, les marchés publics, les subventions et l'environnement, et les instruments d'intégration de la politique environnementale.

23. Au cours de la discussion qui suit, les *délégués de l'EPOC* remercient les acteurs intéressés de leur participation aux dialogues et de leurs contributions, qu'ils jugent utiles aux débats que le comité doit avoir dans les jours suivants. Ils mettent l'accent sur les améliorations qu'apporte la nouvelle organisation des dialogues et se disent favorables aux suggestions qui visent à renforcer l'interactivité de ces rencontres à l'avenir, notamment en ce qui concerne la définition longtemps à l'avance d'un thème de fond et la possibilité de soumettre des contributions écrites plus en amont du processus.

24. En guise de conclusion, la *Présidente* souligne l'importance pour les pouvoirs publics des dialogues avec des acteurs multiples, mais aussi qu'il est nécessaire que tous respectent la règle du jeu et

restent conscients du partage des responsabilités (par exemple, en ce qui concerne les crédits à l'exportation, le principal responsable de la conduite des travaux est non pas l'EPOC mais un autre organe de l'OCDE).

Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions

25. Le représentant de la *communauté des entreprises et de l'industrie* souligne l'importance du processus du SMDD et de ses résultats aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les différentes catégories d'acteurs concernés. Il regrette que, comme l'a montré le processus lui-même, les gouvernements n'aient toujours pas pris les mesures nécessaires pour coordonner l'action des différents ministères sur les questions de développement durable. Il souligne qu'il est important, pour les acteurs intéressés, de pouvoir influencer sur les travaux de l'EPOC, et non pas seulement d'y réagir.

26. Le représentant des *ONG environnementales* remercie l'EPOC de son invitation au dialogue. Il met l'accent sur le fait que l'OCDE peut jouer un rôle important en aidant les pouvoirs publics à combler le déficit de mise en œuvre grâce à des travaux d'analyse et à des mécanismes de contrôle tels que les examens par les pairs.

27. Le représentant des *syndicats* souligne l'impact significatif du SMDD sur le mouvement syndical et indique que les organisations sont désormais confrontées à un nouveau paradigme en ce qui concerne la dimension sociale du développement durable. Il insiste sur le fait que les pouvoirs publics devraient prendre des mesures pour impliquer davantage les salariés dans la mise en œuvre du développement durable, en s'appuyant, entre autres, sur la Stratégie de l'environnement de l'OCDE. Il importe de faire évoluer les modes de consommation et de production. A cet égard, l'entreprise fait partie des lieux où consommateurs et producteurs peuvent être influencés.

28. En conclusion, la *Présidente* remercie les participants de leurs contributions constructives et indique que, selon elle, il ressort clairement des discussions que l'OCDE pourrait faire davantage en matière de coopération intersectorielle sur le développement durable. Elle rappelle que les membres du bureau de l'EPOC feront part au comité des résultats des débats, comme le prévoit l'ordre du jour de sa réunion.